

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES RURAUX DE CASTELNAUDARY**

**COMPTE-RENDU DE L'A.S.A.P.R.
Du Mercredi 14 Décembre 2016 à 09 H 00**

Monsieur le Président ouvre la séance à 09 H 00

Il procède à l'appel :

ETAIENT PRESENTS

François DEMANGEOT - Jacqueline RATABOUIL – Michel GARRIGUES – Jean-François VERONIN-MASSET – Henri BLANC – Didier GAZEL – Alain GUILHEM – Bernard BATIGNE -

PROCURATIONS

**Patrick MAUGARD procuration à Michel GARRIGUES
André TAURINES procuration à François DEMANGEOT
Evelyne GUILHEM procuration à Alain GUILHEM
Henri PUJOL procuration à Didier GAZEL**

ABSENTS

Magali MOLINIER

INVITES

Monsieur Didier GAZEL - SAFER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur DEMANGEOT, Président de l'association, ouvre la séance à 09 h00 en remerciant les membres présents pour leur participation.

Il propose de nommer **Madame Jacqueline RATABOUIL**, secrétaire de séance.

Il rappelle les points principaux à évoquer à l'ordre du jour :

1) Rétrocession de chemins de l'ASAPR à la Commune

2) Questions Diverses

Monsieur le Président donne les dates de la prochaine assemblée générale en 2017.

Vendredi 13 Janvier 2017 à 9 h 00 à la MDA

Si pas quorum le

Vendredi 27 Janvier 2017 à 9 h 00 à la MDA

Monsieur le Président rappelle que les statuts prévoient que les membres du syndicat doivent être renouvelés, par tiers tous les 2 ans.

Résultat du tirage au sort des membres à renouveler :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
THOMAS Marc	MANZATO Noël
CALVET Bernard	ROUGE Jean-Jacques

Le Président annonce que les candidatures suivantes ont été déposées et seront soumises à la prochaine assemblée générale en 2017

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CALVET Bernard	BATIGNE Clément
GAZEL Sébastien	GUILLEMAT Bertrand

ADOpte A L'UNANIMITE

RETROCESSION DE CHEMINS DE L'ASAPR A LA COMMUNE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'étude de recensement et cession de ses chemins privés, l'ASAPR a proposé à la Commune la cession de trois chemins desservant essentiellement des maisons d'habitation :

Nom du Chemin	N° du Chemin	Longueur chemin en m ²	N° Parcelle
Chemin de Cinsault	N°31	710 m ²	YR n°68
Chemin du Muscat	N° 55	500 m ²	YR n°49
Chemin d'exploitation longeant chemin du Chasselas	N°54	430 m ²	YR N°40

CONSIDERANT que ces chemins (partie hachurée sur le plan annexé à a présente) , sont situés dans une zone urbaine et affectés à la circulation publique, Monsieur le Président propose de les céder à la Commune de Castelnaudary pour l'euro symbolique.

**LE CONSEIL SYNDICAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOPTE les propositions de Monsieur le Président.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes à intervenir à la rétrocession de ses chemins privés à la Commune de Castelnaudary pour l'euro symbolique.

DIT que les honoraires du Géomètre pour la division parcellaire et les frais notariés seront à la charge de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier GAZEL représentant de la SAFER, qui fait un historique des chemins rétrocédés aux propriétaires.

10 dossiers avec accord des propriétaires sont en cours d'instruction chez le Notaire.

Cas particuliers : documents d'arpentage à faire

- Famille BONDOUY
- Famille ARQUIER (sous tutelle) projet chez le Notaire
- Famille MOLINIER/FORT (attente document d'arpentage puis transmission chez le Notaire)
- Famille GUILHEMAT (dossier prêt, va être transféré chez le Notaire)

Affaire VIALETTE : chemin N° 23

Monsieur VIALETTE à fait un courrier à son voisin. Resté sans réponse.

Monsieur le Président propose de contacter par correction ce riverain pour essayer d'obtenir un accord verbal avant de commencer les travaux.

Monsieur GAZEL précise que certains chemins n'ont pu être résolus faute d'entente entre propriétaires.

2 chemins ont été cédés à la Commune

- Picotis
- Le Collège (St Bartélémy)

Affaire NIEL-OURLIAC/ CLERC (Menuisier)

Problème concernant le chemin ° 19 qui dessert les parcelles de la Famille NIEL-OURLIAC et Monsieur CLERC le Menuisier.

Monsieur CLERC aurait planté une haie dans le chemin de la famille NIEL.

Monsieur le Président propose de rencontrer les intéressés pour essayer de trouver un terrain d'entente.

Chemin n° 6 – Le Rivel

Dessert les familles BASTOUIL – D'AGOSTIN – FALCO - Il faudrait faire un document d'arpentage.

Monsieur le Président propose de se rendre sur place pour un état des lieux.

Une partie du chemin pourrait être vendu aux propriétaires et le reste à la Commune.

(A étudier)

Monsieur GAZEL relancera le Notaire pour activer les dossier avant la prochaine assemblée générale.

Recalibrage des fossés

Monsieur BLANC fait un petit rappel des travaux effectués
en 2011 :

Chemins réalisés : 2 K 400 à 2€90 HT le mètre, estimatif 10 000€
Subvention DDTM : 7 500 €

En 2016 :

Début des travaux : 27/09/2016
Fin des Chantiers : 13/10/2016

Curage fossés complets : **7 357 ml**

Coufoulentis /Barrié	1068
Bigarrats	300
Bramfan Capitoul	783
Guimbaud	58
Cucurou	263
Fontrouzaud	270
Figairolles Loubats	367
Mezière Loubats Préféranés	983
St Barthélemy Le Collège	798
Chemin de Fitou	422
Co-de-valles	622
Rivals Ramplou St Barthélemy	723
Gay Montmer	545
St Siméon	155

Retouches fossés curés en 2011 : **896 ml**

Le Seignas	20
St Maurice	173
En Paro	123
Les Vignés les Monges	106
Bordeneuve des Plats	124
Le Rivel	90
Brugélis Cassignole	120
Bonnetis (GIEE)	140

TOTAL GENERAL : 8 253 ml

Affaire PEROTTI Chemin N° 22

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé le 03 Novembre 2016 par Monsieur PEROTTI Jérôme l'informant que le chemin desservant la parcelle YD n° 9 est mal entretenu par l'ASAPR et souhaiterait de ce fait qu'il devienne propriété de la Commune.

Monsieur le Président rappelle que l'entretien du fossé contigu du chemin a été fait récemment par l'ASAPR.

Monsieur le Président va faire un courrier à Monsieur PEROTTI, pour l'informer du rejet de sa requête.

Affaire SIBE

Par courrier en date du 25 Avril 2016, Monsieur SIBE, dit qu'il s'était rendu à la permanence avec la SAFER tenue par Monsieur GAZEL, et avait exprimé son intérêt par la vente du chemin AX 35 qui jouxte pour partie sa propriété.

Ce chemin dessert plusieurs propriétaires. Monsieur GAZEL de la SAFER, s'est rendu sur place afin de rencontrer les différents propriétaires. Aucune négociation n'a pu aboutir.

La Commune ne souhaite pas acquérir ce chemin.

Monsieur le Président informera par courrier Monsieur SIBE, que sa demande est rejetée.

Affaire BONNEFOUS

Le chemin sera rétrocédé à la Commune et celle-ci réglera le problème avec Madame BONNEFOUS.

Pont SNCF

Route de Rivel / Entreprise Guiraud

Le problème ne viendrait pas de la SNCF. Des contacts seront pris avec l'entreprise GUIRAUD pour étudier ce problème

(A voir)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 h 40.

Le Président
François DEMANGEOT

